

Artisanat

LE MAGAZINE D'INFORMATION DE LA CHAMBRE | N°31 DÉCEMBRE 2018

L'entreprise doit faire grandir les hommes

DOSSIER

UNE APPROCHE GLOBALE DU HANDICAP

Passez au numérique!
Recevez votre magazine en PDF en vous abonnant sur cma-isere.fr



VIE DE LA CMA
Intervenir là où les décisions sont prises



MÉTIER
Saveurs et bonne humeur



APPRENTISSAGE
L'innovation au cœur du projet d'établissement de l'EFMA

CMA
Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**
ISÈRE

Prise de parole

Cette année a été marquée par d'importantes réformes gouvernementales à destination des entreprises. La loi Travail et la réforme du Code du Travail ont notamment favorisé le dialogue social et facilité la résolution des litiges à l'amiable en limitant le délai de recours aux conseils de prud'hommes à un an et en plafonnant les indemnités prud'homales. La réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage vient quant à elle bouleverser le pilotage et le financement de l'apprentissage. Jusque-là aux mains des régions, l'apprentissage passe sous la tutelle des branches professionnelles. Du côté des entreprises, cette réforme compte de bonnes nouvelles avec notamment l'unification des aides apportées aux employeurs d'apprentis (6 000 € au maximum par embauche), le report à 30 ans de l'âge limite pour entrer en apprentissage et l'allègement de la réglementation afférente au travail des mineurs. Elle introduit aussi un meilleur encadrement des maîtres d'apprentissage. Le sens de cette Loi : dopper l'apprentissage et lutter contre le chômage des jeunes tout en répondant mieux aux besoins des entreprises. En tant que chef d'entreprise, j'espère que les résultats seront au rendez-vous. Ce qui suppose que les entreprises jouent le jeu et que le nombre de maîtres d'apprentissage augmente en proportion des nouveaux contrats ! Nous aurons l'occasion de faire le point courant 2019 et de commenter également les décrets votés en cette fin d'année dans le cadre de la loi Pacte destinée à améliorer les performances des TPE et PME et à associer les salariés aux résultats.

Je vous invite à lire la nouvelle rubrique "Territoires" en page 7 de votre magazine Artisanat 38. Elle témoigne des liens étroits entre les communautés de communes, les agglomérations et l'artisanat. Chaque trimestre, vous verrez ainsi concrètement comment, avec les acteurs locaux, nous accompagnons les entreprises artisanales, de leur création à leur transmission en passant par leur développement.

Enfin, en cette fin d'année, je souhaite à toutes et à tous d'excellentes fêtes et vous présente mes meilleurs vœux de santé et de réussite pour l'année 2019.



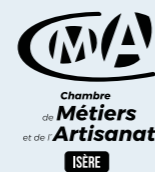
Philippe Tiersen
Président de la CMA Isère
Electricien courants faibles
à Saint-Egrève

Artisanat

LE MAGAZINE D'INFORMATION
DE LA CHAMBRE

38

■ Brèves	03
■ Vie de la Chambre	04
■ Infos de la Chambre	05
■ Métier	06
■ Territoires	07
■ Social / Juridique	08
■ Expérience	09
■ Dossier	10
Une approche globale du handicap	
■ Brèves	14
■ Environnement	15
■ Formation	16



ZAC Bouchayer-Viallet
20, rue des Arts et Métiers - CS 20055
38026 Grenoble Cedex 1
Tél. 04 76 70 82 09
www.cma-isere.fr

Directeur de la publication **Philippe Tiersen**
Rédacteur en chef **Hélène Devoucoux**
Rédaction **Danielle Chanet Communication** - 04 76 50 30 12
Conception **La Firma (38)** - 06 62 12 49 53
Illustration et réalisation **L'Élan Créatif (38)** - 04 38 49 05 05
Photos **Jean-Marc Blache** - 06 80 22 23 09
Impression et routage **Manufacture d'Histoires Deux Ponts - Bresson**
Numéro 31 / Décembre 2018
Tirage 29 000 exemplaires - ISSN : 2117-5837



Avec le soutien de nos partenaires privilégiés :



Artisans, profitez-en!

De la création de votre entreprise jusqu'à sa transmission en passant par son développement, bénéficiez de services simples d'accès, rapides et adaptés à vos besoins. Nous vous proposons des accompagnements sur mesure pour trouver des solutions qui vous simplifient la vie et vous permettent d'avancer.

Vous avez un projet, vous souhaitez :

- embaucher un apprenti,
- créer ou reprendre une entreprise,
- exporter vos produits...

Vous avez besoin d'aide pour accomplir vos formalités administratives :

- changer ou modifier votre statut,
- obtenir un contrat d'apprentissage.

Vous avez besoin d'un conseil pour :

- trouver des financements, faciliter l'obtention d'un prêt,
- vendre plus et mieux et répondre aux nouveaux besoins de vos clients,
- développer votre entreprise et accélérer l'avancée de vos projets,
- gérer plus efficacement votre entreprise,
- recruter et mieux manager votre personnel,
- choisir le meilleur statut de conjoint d'artisan,
- être en conformité avec les réglementations environnementales,
- réagir et trouver des solutions en cas de difficulté,
- vendre votre entreprise au meilleur prix.

Vous souhaitez vous former :

- pour développer vos compétences et chercher comment financer votre formation,
- pour que votre conjoint ou l'un de vos salariés gagne en compétence.

Vous voulez valoriser votre savoir-faire pour :

- être reconnu, faire connaître vos capacités professionnelles,
- savoir mettre en valeur vos produits.

Quel que soit votre besoin, nous répondons à vos questions, vous informons et trouvons avec vous des solutions.

Artisans, simplifiez-vous la vie en contactant la CMA Isère !

Passez au numérique!
Recevez votre magazine en PDF
en vous abonnant sur cma-isere.fr



Marque Is(h)ere

Pour les artisans de l'alimentaire

Artisans de la filière agroalimentaire, vous souhaitez valoriser vos produits? Faites-vous aider pour obtenir la marque Is(h)ere !

Vos produits doivent remplir 3 critères :

- **Proximité** : être issus d'une exploitation iséroise ou élaborés à partir de produits agricoles du territoire.
- **Rémunération** : avoir un engagement du distributeur ou du transformateur à proposer aux agriculteurs une juste rémunération fondée sur la prise en compte des coûts de production.
- **Qualité** : valoriser des pratiques de production agricole et alimentaire mises en œuvre pour le bien-être animal, la protection de l'environnement et de la santé du consommateur. Pour être agréé, le produit est soumis à un comité d'agrément.

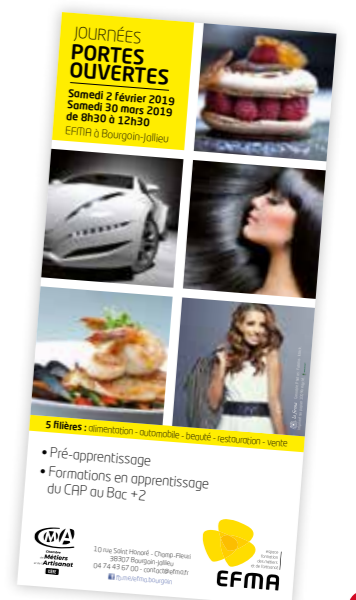
2 jours pour booster vos ventes

Comment développer votre chiffre d'affaires? Quels nouveaux clients toucher? Comment fidéliser vos clients? Inscrivez-vous aux prochaines sessions de formation en février et mars 2019 et bénéficiez d'un accompagnement à la mise en pratique dans votre entreprise.

Portes ouvertes EFMA

Réparation automobile, coiffure et esthétique, cuisine et restauration, boucherie, boulangerie, pâtisserie et bien d'autres métiers vous attendent à l'EFMA. Venez nous rencontrer aux JPO les samedis 2 février et 30 mars 2019.

On vous attend nombreux !



Intervenir là où les décisions sont prises

Émilie De Barros est chef d'entreprise depuis dix-huit ans et élue de la CMA Isère depuis trois mandats. Trésorière-adjointe, membre du bureau de la CMA Isère, elle est également membre du bureau de la CRMA Auvergne-Rhône-Alpes. Depuis des années, elle met toute son énergie dans la défense des intérêts des artisans du département.



Émilie De Barros

Pourquoi vous êtes-vous engagée au sein de la CMA Isère ?

Je suis petite-fille et fille d'artisans. Je me suis moi-même lancée dans l'entrepreneuriat à l'âge de vingt ans et je dirige depuis l'entreprise Sogemi. Je connais donc parfaitement les problématiques des entreprises artisanales. Je sais à quel point un artisan peut parfois se sentir seul face aux aléas de la gestion d'une entreprise. Très tôt, j'ai donc décidé de m'investir au sein de la CMA Isère afin de pouvoir intervenir là où les décisions sont prises et où les solutions sont élaborées pour soutenir les intérêts des artisans et améliorer leur vie de chefs d'entreprise. Je pense que le travail réalisé par la CMA Isère paie puisque les artisans sont de plus en plus nombreux à s'adresser à elle pour être accompagnés.

Quel est votre rôle au sein du Bureau de la CMA Isère ?

Nous avons été élus sur un projet de mandature

qui prévoyait notamment le déploiement du numérique dans les entreprises artisanales et dans les services de la Chambre. Il insistait également sur la nécessité de gérer la CMA Isère comme une véritable entreprise. C'est donc notre rôle, en tant qu'élus du Bureau, que de veiller à l'application de ce programme. Sur le volet des finances comme sur le plan administratif, nous sommes attentifs à une gestion rigoureuse et pertinente de la chambre. Nous donnons aussi notre avis sur les actions menées et mises en place à destination des artisans. Nous sommes tous des chefs d'entreprise et donc en prise directe avec les réalités de terrain des artisans. Nous pouvons être force de proposition pour mettre en œuvre des moyens de venir en aide aux artisans sur des problématiques qui leur sont spécifiques. Le cas échéant, il nous arrive aussi de réagir à une actualité particulière. Ce fut le cas par exemple avec le Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises (Pacte) dont le projet

de loi a été voté par l'Assemblée nationale en octobre dernier. Certaines mesures, comme la suppression de l'obligation du stage de préparation à l'installation (SPI) pour les créateurs d'entreprise, nous semblaient ne pas aller dans le bon sens pour l'artisanat et pour la pérennité des jeunes entreprises. Nous avons reçu nos députés pour les alerter sur ce sujet. De même, le projet de la Métro d'interdire l'accès des déchèteries de l'agglomération grenobloise aux entreprises nous inquiète beaucoup. L'obligation de s'adresser à des déchèteries privées serait lourde de conséquences en termes de coût pour les artisans du secteur. Nous devons donc défendre leurs intérêts auprès des instances du territoire et chercher si des alternatives sont envisageables.

Quelle est votre mission au sein du Bureau de la CRMA Auvergne-Rhône-Alpes ?

Suite à la réforme du réseau consulaire, nous avons mutualisé certaines de nos compétences. Les fonctions administratives, notamment, ont été transférées à la Chambre régionale Auvergne-Rhône-Alpes. C'est également à leur niveau qu'interviennent certains financements et que sont décidées des orientations et actions en matière de formation, d'apprentissage, d'accompagnement des entreprises. Ce sont donc les élus des onze chambres départementales qui se réunissent pour discuter de tous ces points. Arriver à une concordance des points de vue nécessite des ajustements et de nombreuses discussions. Il va de soi que nous devons travailler ensemble dans l'intérêt de tous, ce qui ne nous empêche pas de faire valoir les spécificités de certains territoires. Personnellement, je n'hésite pas à prendre position pour défendre l'Isère et ses artisans et je veille également à ce que les décisions prises au niveau régional ne pénalisent pas l'équilibre des finances de la CMA Isère. Là encore, nous agissons de manière à garantir la bonne gestion de notre Chambre tout en œuvrant collectivement pour l'ensemble des entreprises artisanales.

Développer et gérer votre entreprise

Que vous soyez dirigeant d'une jeune entreprise ou à la tête d'une entreprise depuis plusieurs années, vous devez sans cesse vous adapter et anticiper les évolutions du marché pour rester dans la course. Si vous souhaitez être accompagné dans vos missions de dirigeant et dans la gestion de votre entreprise, faites appel à la CMA Isère !

JEUNES ENTREPRISES DE MOINS DE 24 MOIS

Vous avez besoin d'optimiser votre posture de chef d'entreprise et souhaitez bénéficier d'aides pour préparer l'avenir. Nous vous proposons des actions parfaitement ajustées à l'organisation spécifique de votre entreprise.

Quel que soit votre statut, vous profitez d'un suivi en individuel consacré aux problématiques de gestion (suivi du prévisionnel financier, gestion du tableau de bord, calcul des coûts de revient...) et de positionnement commercial (études de marché, outils de prospection de nouveaux clients, recherche de nouveaux marchés, mise en place d'outils liés au développement commercial...). Un conseiller de la CMA Isère se déplace dans votre entreprise, à raison de 3 demi-journées au maximum, pour faire un point global. Cet accompagnement doit être réalisé avant le 24ème mois qui suit la date de création de votre entreprise.

Pour compléter cette offre, la CMA Isère a mis en place, pour les micro-entrepreneurs, 2 ateliers d'une demi-journée portant sur :

- la modification de statut pour ceux qui s'interrogent sur l'opportunité de changer de régime et ses conséquences ;
- les différentes déclarations administratives et fiscales à effectuer.

PRIS EN CHARGE PAR LE CONSEIL DE LA FORMATION ET LA CMA ISÈRE.

STIMULEZ VOTRE ENTREPRISE !



A l'aide d'un diagnostic, cet accompagnement permet d'identifier précisément vos besoins et de définir, avec vous, un plan d'actions. Il est réalisé sous forme de formation en groupe et/ou individuelle, de tutorat et de coaching avec un suivi à 6 mois et une évaluation des réalisations. Les actions, menées par les conseillers de la CMA Isère ou des consultants externes, sont courtes, adaptées à votre disponibilité et spécialisées pour cibler vos besoins.

Les accompagnements portent sur la création/reprise, le développement des entreprises et leur transformation, ainsi que la transmission.

De nombreux domaines sont concernés :

- la stratégie ;
- l'innovation ;
- le développement commercial ;
- les ressources humaines ;
- la gestion ;
- la performance énergétique ;
- la structuration des circuits de proximité ;
- la redynamisation des territoires ;
- la réalisation d'un premier salon ;
- le démarrage à l'export ;
- la transmission.

En cohérence avec cette offre, vous obtiendrez des subventions (aides directes de la Région) et des financements (prêt Artisanat Auvergne-Rhône-Alpes à taux zéro).

Pour rappel : l'instruction des dossiers de "prêt à taux zéro" est réalisée par la CMA Isère qui vous accompagne dans le montage des dossiers de demandes d'aides.

FINANCÉES, POUR PARTIE, PAR LA RÉGION AUVERGNE RHÔNE ALPES.

PRÊT ARTISAN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES À TAUX ZÉRO

 PRÊT À TAUX 0	 DE 3 000 À 20 000 €	 0 FRAIS DE DOSSIER	 0 GARANTIE PERSONNELLE
---	---	--	--

En partenariat avec :



Contact :
Tél. : 04 76 70 82 09
contact@cma-isere.fr

Saveurs et bonne humeur

L'entreprise "Foodies House" est née en 2017 dans le centre-ville de Bourgoin-Jallieu. Après de nombreuses années passées dans la restauration, Agnès Laville et Nicolas Joly, ses créateurs, ont eu envie d'un lieu conçu selon leurs désirs, où l'on déguste du "fait maison" et où règne la bonne humeur.



Agnès Laville et Nicolas Joly

«Ma compagne est titulaire d'un BTS restauration et je suis moi-même titulaire d'un BEP. Nous avons travaillé l'un et l'autre pour une grande chaîne de restauration pendant de nombreuses années avant de décider de nous lancer dans la création d'entreprise. Nous avons donc mûrement pensé notre concept, au regard de nos expériences. Nous souhaitons ne plus subir de contraintes et faire les choses comme nous l'entendons», raconte Nicolas Joly. «Foodies House est à la fois un lieu où l'on peut consommer du café, du thé et du chocolat, mais aussi une excellente pâtisserie anglo-saxonne faite maison. Nous avons complété notre offre en proposant également des burgers gourmets, des sandwiches et des salades.»

LE CHOIX DE LA QUALITÉ

Chez Foodies House, la transparence est à l'honneur. Transparence de la cuisine – ouverte sur la salle de restauration – et transparence sur l'origine des produits, laquelle est affichée. «Pour nos burgers, nous travaillons avec un artisan boulanger de Nivolas-Vermelle qui nous fournit les pains chaque jour. Nous n'utilisons que de la viande racée tracée, à 90% de l'Aubrac

pour son goût exceptionnel. Les fromages sont labellisés AOP (appellation d'origine protégée) ou IGP (indication géographique protégée). Nous choisissons tous nos produits avec soin et tout est fait à la commande, y compris les 10 kilos de frites quotidiens. Nous sommes très attentifs à la noblesse de nos produits, et nous travaillons comme si nous cuisinions à la maison.»

DES LIENS ÉTROITS AVEC LA CMA ISÈRE

Dès le début de leur activité, les nouveaux chefs d'entreprise ont fait appel à la CMA Isère. «Dans le cadre du Fisac de la Ville de Bourgoin-Jallieu, nous avons bénéficié d'un diagnostic avant investissement. Cet état des lieux réalisé par un conseiller de la Chambre nous a permis d'obtenir une subvention lorsque nous nous sommes installés. Nous avons également fait appel à la CMA Isère pour nous accompagner dans le recrutement d'une pâtissière. Nous avons débuté notre nouvelle activité avec une salariée qui faisait partie du projet, mais nous n'avions pas les clés d'un bon recrutement. La conseillère nous a guidés dans la définition du profil que nous recherchions, ce qui nous a permis de ne

recevoir en entretien que les candidatures les plus proches du profil déterminé.» Cet accompagnement, pour le recrutement, a bénéficié du soutien de la communauté d'agglomération Porte de l'Isère (CAPI) dans le cadre de la convention signée avec la CMA Isère. Récemment, le couple s'est de nouveau adressé à la Chambre pour recruter une apprentie.

LA TRANSMISSION DES SAVOIRS, UN PROJET ESSENTIEL

«La CMA nous a présenté une jeune fille qui dispose de la reconnaissance de qualité de travailleur handicapé (RQTH). Nous avons accepté cette proposition. Élise suit une formation d'agent polyvalent de restauration. Elle est en poste depuis le mois d'août et nous sommes ravis de la voir s'épanouir chez nous et trouver sa place dans l'équipe. Nous avons fait le point avec la référente handicap de l'EFMA venue vérifier comment se passe son intégration. Le bilan est très positif», note Nicolas Joly. «Transmettre nos compétences fait partie de l'essence même de notre entreprise. Si nous en avons la possibilité, nous embaucherons à nouveau. Nos métiers rencontrent des difficultés de recrutement. Il nous revient donc de former les artisans de demain. De plus, quand on embauche des apprentis, ils sont formés aux pratiques et habitudes de l'entreprise. Ils sont donc efficaces plus rapidement.»

Un an après la création de son entreprise, Nicolas Joly est réaliste. «L'entrepreneuriat demande beaucoup d'énergie avant d'être rentable. Nous avons encore beaucoup de travail, notamment en termes de communication où nous n'utilisons que le bouche à oreille. Mais nous avons le bonheur d'avoir des clients fidèles, notamment parmi les commerçants de la ville, et une équipe formidable. Nous travaillons dans la joie et la bonne humeur et nous faisons en sorte que nos salariées soient le mieux possible.» Un choix qui se traduit par une réelle politique salariale, une prime annuelle pour les transports et une attention portée aux plages horaires. Et, s'ils reconnaissent que l'investissement personnel est conséquent, le couple fait déjà le projet de se développer et d'ouvrir d'autres établissements.

Agir avec et pour les territoires

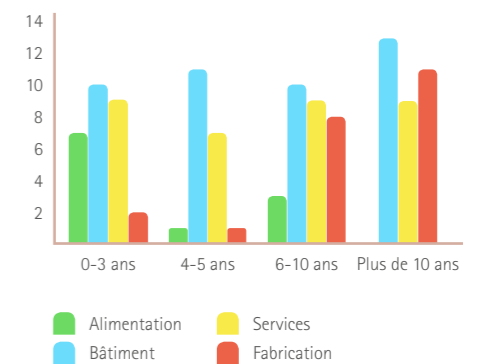
Présent sur l'ensemble du territoire, l'artisanat est un acteur de la vie locale qui dynamise l'économie et l'emploi. Pour développer et valoriser l'artisanat local, la CMA Isère et la CAPI ont souhaité unir leurs forces avec des actions concrètes.

Cette collaboration, à visée économique, permet à la CAPI de disposer d'un état des lieux de l'artisanat sur son territoire : nombre d'entreprises, répartition par zone géographique et secteurs d'activité, évolution sur les dernières années, âge des chefs d'entreprise, nombre de créations récentes, nombre d'emplois concernés et nombre d'apprentis... Cette étude permet une mise en perspective au regard des autres territoires français. Ce panorama exhaustif permet d'élaborer des plans d'actions ciblés :

- faciliter l'accès à la commande publique des entreprises locales ;
- maintenir l'activité et les emplois en facilitant la transmission ;
- prévenir les difficultés ;
- favoriser la transition numérique ;
- soutenir les jeunes entreprises dans les quartiers difficiles ;
- accompagner les entreprises dans leur recrutement.

2/3 DES 2 000 ENTREPRISES DU TERRITOIRE BÉNÉFICIAIRES DE CES ACTIONS.

Répartition des entreprises selon leur ancienneté



Le mot du président de la CAPI



Jean Papadopulo

Pourquoi cette collaboration avec la CMA Isère ?

Jean Papadopulo : La CAPI a souhaité, dans le cadre de sa compétence économique, proposer des actions en faveur de l'artisanat qui représente plus de 30% des entreprises du bassin et 13% des emplois. S'allier avec la CMA Isère, c'est faire coup double ! C'est permettre aux entreprises de prospérer et de se développer mais également aux habitants d'y trouver des biens

et services indispensables pour vivre sur notre territoire. C'est aussi une force supplémentaire en faveur du rayonnement et de l'attractivité de la CAPI qui, je le rappelle, compte 7 200 entreprises sur son bassin.

Après 3 ans, quel bilan tirez-vous de ce partenariat ?

JP : Ce partenariat a été l'occasion de centrer nos axes de travail sur les besoins concrets du territoire. La CAPI est composée de 17% d'entreprises artisanales qui ont plus de 55 ans. Il semblait important de penser à l'avenir et de permettre une transmission de ce patrimoine économique pour qu'il reste ancré sur notre territoire. Ainsi, plus de 40 dirigeants sont aujourd'hui accompagnés individuellement sur la transmission de leur entreprise. Également, notre territoire accueille de nombreuses PME et TPE. L'Artisanat est un secteur en tension sur le champ du recrutement. La CAPI a souhaité accompagner les entreprises pour le recrutement de salariés grâce au soutien de la CMA Isère. Enfin, le dernier volet de ce partenariat concerne le soutien aux entreprises en difficulté. Ce service, gratuit, permet d'accompagner le dirigeant pour sortir la société d'une

passé difficile et lui permettre de retrouver une stabilité et viabilité économique. S'engager auprès des entreprises, c'est engager une politique volontariste en faveur de l'emploi local et du développement de notre territoire.

Et concrètement que fait la CAPI pour l'artisanat ?

JP : À travers sa compétence développement économique, la CAPI accompagne et accompagnera le développement d'entreprises artisanales. Parmi nos actions, je mentionnerais à titre d'exemple la pépinière d'entreprises, "CAPI Entreprendre", que nous avons réalisée à Bourgoin-Jallieu, destinée aux TPE, PME et artisans. Elle est composée d'ateliers et de bureaux adaptés pour les futurs dirigeants qui souhaitent se lancer. Ces locaux bénéficient de loyers modérés et progressifs et de services mutualisés comme des salles de réunion. Les dirigeants bénéficient également d'un suivi et d'un conseil régulier. La collectivité a souhaité s'engager pleinement à ce projet puisque nous avons fait de l'attractivité et du développement économique, un axe majeur de ce mandat.

Stage découverte

Un collégien, un lycée, un étudiant s'intéresse à votre métier, à votre entreprise ? Vous pouvez l'accueillir en stage découverte, pour une durée de 1 à 5 jours pendant les vacances scolaires. Demandez à la CMA Isère une convention de stage pour couvrir les deux parties.

Pour vous, c'est l'opportunité d'observer son comportement en entreprise, ses savoir-être et son intérêt pour le métier. C'est aussi valorisant pour l'image votre entreprise. Cela peut aussi permettre à l'un de vos salariés de faire ses premiers pas en tant que futur maître d'apprentissage !

Pour un jeune qui cherche sa voie professionnelle, c'est l'occasion de découvrir vos savoir-faire et d'avoir une idée plus précise du travail au quotidien. Il aura ainsi des billes supplémentaires pour construire son projet professionnel.

EN 2017, 62 % DES JEUNES QUI ONT FAIT UN STAGE DE DÉCOUVERTE SE SONT ENGAGÉS DANS LA FORMATION PAR APPRENTISSAGE.

Statut du conjoint, il est temps de choisir !

30% des chefs d'entreprise travaillent avec leur conjoint. Vous avez des droits et si vous pensez à vous protéger (assurance maladie, retraite) ? Eclairage sur les 3 statuts en vigueur

	Conjoint collaborateur	Conjoint salarié	Conjoint associé
Personnes concernées	Le conjoint ou partenaire pacsé Le conjoint ou partenaire pacsé de l'associé unique d'EURL de 20 salariés au plus Le conjoint ou partenaire pacsé du gérant majoritaire de SARL	Le conjoint ou partenaire pacsé Le conjoint ou partenaire pacsé du dirigeant d'une société	Le conjoint ou partenaire pacsé du dirigeant d'une société (sauf EURL ou SASU)
Conditions	Être marié ou lié par un Pacs au dirigeant de l'entreprise Participer effectivement et régulièrement à l'activité de l'entreprise sans être rémunéré Ne pas être associé dans la société	Participer effectivement à l'activité de l'entreprise à titre habituel et professionnel Être titulaire d'un contrat de travail correspondant à un emploi effectif Percevoir un salaire normal, c'est-à-dire correspondant à sa qualification et aux pratiques du secteur	Détenir une participation dans la société : - soit en réalisant un apport personnel - soit en revendiquant la qualité d'associé si le conjoint est marié sous le régime de la communauté et que l'apport a été réalisé avec un bien commun
Protection sociale	Assurance maladie maternité : - Affiliation gratuite en qualité d'ayant-droit du chef d'entreprise - Indemnités journalières condition à remplir : affiliation minimale d'une année et paiement minimal de cotisations Retraite : adhésion obligatoire au régime d'assurance vieillesse de l'exploitant	Affiliation obligatoire au régime général de sécurité sociale	Assurance maladie maternité et retraite. Affiliation obligatoire au régime social dont relève le conjoint dirigeant : - Sécurité sociale pour les indépendants (ex RSI) pour les conjoints de dirigeants non-salariés (sauf si le conjoint ou partenaire pacsé est par ailleurs salarié) - régime général de la sécurité sociale si le conjoint dirigeant est assimilé-salarié

À CE JOUR, 435 CONJOINTS COLLABORATEURS SONT RÉFÉRENCÉS AU RÉPERTOIRE DES MÉTIERS DE LA CMA ISÈRE.

L'entreprise doit faire grandir les hommes

Antoine de Guibert, cordonnier à Grenoble depuis 1983, a embauché il y a quatorze ans David, un jeune homme autiste. Il affirme aujourd'hui que cette expérience est un défi gagnant et une source d'enrichissement mutuel.



Antoine et Aleth de Guibert

Il y a une quinzaine d'années, lorsqu'il cherche à embaucher un jeune en apprentissage, Antoine de Guibert s'adresse à la CMA Isère. Hélas, aucun candidat ne cherche de contrat dans ce métier. Un conseiller de la chambre lui propose alors de rencontrer David, un jeune porteur d'un handicap et qui cherche un contrat d'apprentissage. « Nous avons convenu avec David et sa maman d'une demi-journée d'essai, "pour voir". Finalement, ça a été une vraie rencontre entre ce jeune autiste et moi-même. David s'est senti bien dans mon entreprise et pour ma part, au-delà des aspects visibles de son handicap, j'ai senti qu'il y avait du potentiel chez cette personne de 18 ans. » David a commencé par travailler trois heures par semaine et il s'est si bien intégré qu'il travaille à temps plein depuis plus de douze ans.

ÊTRE COHÉRENT AVEC SES VALEURS

Ouvrir sa porte à un jeune autiste était cohérent avec les valeurs d'Antoine de Guibert. « Il va de soi que ma motivation pour accepter d'accompagner David sur le chemin de l'intégration dans la vie professionnelle était davantage liée à des valeurs humaines qu'à une logique de rentabilité.

J'ai évidemment bénéficié d'aides financières et d'un accompagnement très efficace dans le cadre de cette embauche. Mais il n'en demeure pas moins que, au quotidien, l'encadrement d'un apprenti porteur d'un handicap nécessite d'y consacrer beaucoup de temps et d'attention. Il a fallu également discuter avec mes deux autres salariés de l'époque pour expliquer le handicap de David. Quant à mes clients, ceux qui l'ont su ont salué cette initiative. » Depuis quatorze ans dans l'entreprise, David est aujourd'hui heureux de venir au travail tous les jours. « Lui-même est porteur de valeurs. Il est toujours de bonne humeur, gai, d'une ponctualité exemplaire, très concentré, attentif, autant de qualités précieuses qui sont recherchées par tous les dirigeants et qui constituent aujourd'hui un réel atout pour mon entreprise. »

UNE BELLE RECONNAISSANCE

L'entreprise de cordonnerie d'Antoine de Guibert a été lauréate du concours régional "Stars et Métiers" dans la catégorie Responsabilité sociale des entreprises. « Lorsque la CMA m'a proposé de participer à ce concours, je n'étais pas persuadé de l'intérêt de concourir et de mettre

en avant l'embauche d'un salarié autiste. Mon entourage proche m'a encouragé à le faire et j'en suis vraiment ravi aujourd'hui. D'abord parce que c'est une occasion de sortir un peu de mon atelier de production et d'ouvrir l'entreprise vers l'extérieur. Les nombreux articles qui ont paru dans la presse suite à ce prix nous ont valu de nouveaux clients et le retour d'anciens clients qui nous avaient reconnus. Mais à travers ce concours, c'est surtout le volet humaniste de l'entreprise qui a été salué et non sa performance économique. Il est réconfortant, pour une petite entreprise comme la mienne, de voir que le jury a été sensible à la persévérance, à l'humanisme, au sérieux, à la compétence. Cela a été pour moi la reconnaissance d'un travail fourni depuis de nombreuses années. Même si par ailleurs je considère que l'accompagnement d'un jeune, porteur ou non d'un handicap, est déjà une récompense en soi tant l'expérience est riche et porteuse de sens. »

Antoine de Guibert a aujourd'hui deux autres salariés dont une apprentie qu'il accompagne avec rigueur et générosité. « Cette jeune fille a décidé après un Bac littéraire d'apprendre le métier de cordonnier. Elle a déjà un très haut niveau de connaissances. Il faut donc que je nourrisse ses savoirs pour enrichir davantage encore ses compétences. Finalement, qu'il soit ou non porteur de handicap, un jeune en formation doit être accompagné sérieusement, patiemment et l'entreprise doit faire en sorte de lui apporter le meilleur cadre d'apprentissage possible. Il est vrai que les artisans n'ont pas toutes les clés pour le faire, ce qui suppose d'être aidé et accompagné », reconnaît le chef d'entreprise. « Mais ce défi en vaut la peine tant il est vrai que si les entreprises ne servent pas à faire grandir les hommes elles ne servent à rien ! Ceci est valable pour tout le monde. Je me suis moi-même construit en créant cette entreprise. Je me suis énormément enrichi au contact de mes salariés et notamment en cheminant avec David. C'est une belle histoire de compagnonnage. »



Une approche globale du handicap

En cohérence avec les valeurs de l'artisanat, la CMA Isère accompagne depuis de nombreuses années les entreprises afin que soient pris en compte les publics en situation de handicap. Cet accompagnement vise à la fois l'insertion professionnelle par l'apprentissage en milieu ordinaire de travail, l'accueil des jeunes à l'EFMA, le centre de formation géré par la CMA Isère, et l'accessibilité des commerces.

Sans attendre la concertation lancée en 2018 par le gouvernement désireux de faire de l'emploi des travailleurs handicapés une priorité, le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat œuvre depuis de nombreuses années déjà en faveur des publics handicapés. Dès 2006, la CMA Isère, en partenariat avec l'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (Agefiph), a développé une action afin de favoriser la conclusion de contrats d'apprentissage entre les jeunes en situation de handicap et les entreprises du département. Engagé depuis plus de dix ans dans la démarche H+, l'EFMA de Bourgoin-Jallieu assure quant à lui la formation de plusieurs centaines de jeunes chaque année.

MOBILISER LES EMPLOYEURS ET LES ACCOMPAGNER

L'apprentissage répond à un double objectif de qualification et d'insertion professionnelles des personnes handicapées en milieu ordinaire de travail. Mais les employeurs sont encore trop souvent hésitants quand il s'agit d'embaucher un jeune en situation de handicap. Et ? l'obligation faite à tout employeur de plus de 20 salariés d'employer à plein temps ou à temps partiel des travailleurs handicapés dans une proportion de 6% de l'effectif total de l'entreprise est toujours assez mal res-

pectée. La première mission de la CMA Isère consiste donc à rencontrer les chefs d'entreprise afin de les sensibiliser à l'embauche de jeunes apprentis en situation de handicap. C'est la mission du développeur de l'apprentissage qui rencontre chaque année quelque 600 entreprises iséroises. Dans le cadre de sa mission handicap, le centre d'aide à la décision (CAD) de la CMA Isère accompagne ensuite les entreprises dans l'embauche d'un apprenti en situation de handicap. Cette mission recouvre à la fois les aides financières et le montage de la demande de prime relative au recrutement en contrat d'apprentissage d'un salarié handicapé*, les aides pédagogiques et l'accompagnement en entreprise tout au long du contrat d'apprentissage.

GUIDER LES JEUNES VERS L'APPRENTISSAGE

La mission du CAD consiste également à recevoir les jeunes en situation de handicap et à les renseigner sur les accompagnements dont ils peuvent bénéficier. Afin de favoriser l'insertion professionnelle de ces jeunes et de sécuriser leur parcours de formation, la CMA Isère œuvre depuis 2006, date à laquelle son CAD a été mandaté par l'Agefiph pour développer une expertise sur les parcours d'apprentis en situation de handicap. Retrouvez, sur cma-isere.fr, la vidéo explicative !

FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE

« Dans cette perspective, le CAD s'est donné les moyens humains pour mener à bien ses missions avec notamment la présence de deux psychologues du travail, Coralie Burger et Roselyne Monge, toutes deux référentes handicap de la chambre », souligne Marjorie Durafourg, responsable service emploi CAD de la CMA Isère. « Nous repérons les jeunes en situation de handicap qui se destinent à un milieu ordinaire de travail et les informons à travers l'organisation des "Mercredis de l'apprentissage", réunion d'information sur les métiers de l'artisanat et sur les voies de formation les plus adaptées au regard de leur handicap », explique Coralie Burger. « Nous les aidons ensuite à définir leur projet d'orientation au moyen de tests de niveau qui permettent de vérifier l'adéquation entre leurs capacités et les diplômes envisagés. L'objectif est de sécuriser le parcours du jeune et d'éviter qu'il se retrouve en situation d'échec. Nous mettons ensuite ces jeunes en relation avec des entreprises qui ont déposé à la CMA Isère des offres d'apprentissage. » Les psychologues du CAD accompagnent également les jeunes et leur famille dans la démarche administrative de reconnaissance de qualité de travailleur handicapé (RQTH). « Cette reconnaissance officielle est un prérequis au montage du plan d'adaptation pédagogique que nous serons amenés à mettre en place par la suite », explique Marjorie Durafourg.

CONSTRUIRE UN PARCOURS ADAPTÉ

Dès la signature d'un contrat d'apprentissage, le référent handicap du CAD se présente en entreprise afin de sensibiliser l'employeur à la situation de handicap du jeune. « Cette réunion permet également de recueillir des informations auprès de l'employeur afin de comprendre comment se sont déroulées les premières semaines et quelles sont les difficultés rencontrées à la fois par le jeune et par l'employeur », précise Roselyne Monge. De cet entretien dépend l'élaboration des accompagnements de type tutorat en entreprise ou renfort sur le plan pratique proposés par les psychologues. « À la suite de cette rencontre avec l'entreprise et le jeune, nous faisons le point avec toutes les parties prenantes : l'apprenti et sa famille, le référent travailleur handicapé (TH) du CFA et l'employeur », poursuit Coralie Burger. « Ensemble, nous définissons les aides à l'apprentissage à mettre en place dans le cadre de l'adaptation pédagogique du jeune afin de compenser ses difficultés, qu'elles soient scolaires, relationnelles, pédagogiques, ou pratiques », ajoute Corinne Bart, référente handicap de l'EFMA à Bourgoin-Jallieu, qui travaille en collaboration étroite avec les psychologues du travail du CAD. « Il peut s'agir de soutien scolaire, de dédoublement de cours où le jeune va travailler son geste pratique afin qu'il puisse atteindre l'objectif de la formation plus rapidement et gagner en autonomie. » Un plan d'adaptation pédagogique peut nécessiter de faire appel à des spécialistes reconnus par l'Agefiph. Des ateliers de théâtre d'improvisation peuvent être proposés pour travailler de façon ludique sur la prise de parole en public ou la gestion des émotions.

Des ateliers de remédiation cognitive consistant à aider le jeune à s'approprier des techniques d'apprentissage pour améliorer sa compréhension des consignes, sa mémorisation et son suivi de la pédagogie sont également proposés. « L'objectif est de différencier la pédagogie en fonction de la typologie du handicap », précise Coralie Burger. Le plan d'adaptation pédagogique est monté et validé par le CFA et envoyé à l'Agefiph afin que le centre de formation soit financé pour tous les accompagnements extérieurs et internes au CFA.

UNE EXPERTISE RECONNUE

Reconnus par les acteurs du handicap pour leur expertise, les psychologues du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat ont été missionnés par l'Agefiph pour gérer les adaptations pédagogiques de tous les apprentis du secteur privé, de la chambre de commerce et d'industrie (CCI), de la chambre d'agriculture (CA) et de la chambre de métiers et de l'artisanat (CMA). « Le CAD participe aussi à des tables rondes en milieu hospitalier ou à des forums sur le thème du recrutement et de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap », rappelle Marjorie Durafourg. « Nous prescrivons également des bilans auprès des instituts médico-éducatif (IME) ou d'autres structures spécialisées comme les instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques (ITEP). Nous intervenons également auprès des conseillers de Cap Emploi et des missions locales. Enfin, nous avons participé à l'élaboration d'un film sur l'apprentissage et le handicap et la mission régionale des CAD a reçu, en 2015, le trophée APAJH École et Culture. »

AVEC L'EFMA, UNE APPROCHE GLOBALE DU HANDICAP

Le CAD de la CMA Isère travaille en lien étroit avec l'EFMA, seul établissement géré par une chambre de métiers et de l'artisanat. « Notre objectif commun est de garantir l'accueil et l'insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap », souligne Catherine Monnier, directrice de l'EFMA à Bourgoin-Jallieu. « Cette organisation nous permet une approche globale, de l'accueil des jeunes par le CAD à la poursuite de leur formation à l'EFMA. S'ils ne s'adressent pas au CAD, les jeunes peuvent également découvrir nos formations à l'occasion de nos journées portes ouvertes, qui se dérouleront cette année les matinées du 2 février et du 30 mars 2019. Les familles et les jeunes en situation de handicap peuvent rencontrer à cette occasion les psychologues du travail du CAD et notre référente handicap. L'EFMA offre de réelles opportunités de formation, notamment grâce aux métiers de la restauration et de l'alimentation (pâtisserie, boulangerie, boucherie, etc.) aux jeunes, quel que soit leur handicap. Nous accueillons d'ailleurs actuellement une vingtaine d'apprentis dans ces filières de formation et à tous les niveaux de formation. »

UN ÉTABLISSEMENT ADHÉRENT DE LA CHARTE H+

« L'accueil des publics spécifiques est un des axes forts de notre projet d'établissement », rappelle Catherine Monnier. « Depuis 2011, l'EFMA est d'ailleurs adhérent de la charte H+ initiée par la Région afin de favoriser le développement qualitatif de l'accueil en formation des personnes en

situation de handicap. Cette charte H+ impose aux structures de formation et aux formateurs d'intégrer un public aux caractéristiques multiples, nécessitant parfois des méthodes pédagogiques, des organisations, voire des locaux adaptés. En terme d'accessibilité, l'EFMA dispose de rampes et d'ascenseurs. Nous avons également aménagé, en pâtisserie, un poste réservé aux personnes en fauteuil roulant. En septembre 2018, nous avons eu le plaisir d'obtenir le deuxième renouvellement de notre adhésion à cette charte. » Quant aux projets présentés dans le cadre du renouvellement de la charte H+, « l'EFMA a mis cette année à disposition des enseignants des web-formations à la pédagogie spécifique aux publics en situation de handicap. Autre nouveauté : une demi-journée d'intégration par le sport dédiée aux jeunes porteurs d'un handicap. Nous souhaitons intensifier la part du sport pour ces jeunes et nous réfléchissons aussi à l'organisation d'activités sportives pour les valides mis dans des conditions de handicap le temps de cette activité », ajoute Corinne Bart.

En partenariat avec les entreprises, des acteurs du handicap et les partenaires sociaux, la CMA Isère contribue à favoriser la qualification professionnelle et l'accès à l'emploi des jeunes en situation de handicap. À n'en pas douter, l'apprentissage est pour ces jeunes un levier pour accéder au marché du travail. C'est également une chance pour les employeurs qui déclarent majoritairement être satisfaits des apprentis qu'ils recrutent.

Faciliter l'accès des entreprises aux personnes à mobilité réduite

Accompagner les entreprises dans leur démarche d'accessibilité est également l'une des actions de la CMA Isère liée au handicap.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, conformément à la loi de février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, tous les établissements recevant du public doivent être accessibles aux personnes handicapées. « Pensée pour tous les types de handicap, la loi considère aussi comme personnes à mobilité réduite le parent avec une poussette ou une personne avec des béquilles », précise Audrey Turco, chargée de mission accessibilité de la CMA Isère. « De fait, tous les aménagements induits par la mise en conformité améliorent l'accessibilité de tous, valides et non valides. Les commerces aux normes sont donc plus accueillants pour tous les publics, ce qui se révèle un véritable avantage concurrentiel. »

IL EST ENCORE TEMPS DE SE METTRE EN CONFORMITÉ

Si, en cette fin d'année 2018, une majorité d'entreprises s'est mise en conformité, force est de constater qu'il reste quelques retardataires. « Si une personne handicapée porte plainte pour non respect de la loi, le chef d'entreprise risque une amende de 45 000 euros pour une entreprise individuelle et 250 000 euros pour une société. La dynamique doit donc se poursuivre », rappelle Audrey Turco. « D'autant que la mise en conformité accessibilité est devenu un argument de négociation en cas de vente d'une entreprise. En effet, à la demande des repreneurs, les notaires et avocats incluent de plus en plus dans les compromis de vente une clause suspensive précisant l'obligation de mise en conformité. Les cédants ont donc tout intérêt à se mettre en conformité avec la loi avant de vendre leurs locaux commerciaux. »

SE FAIRE ACCOMPAGNER

La CMA Isère accompagne les entreprises dans le montage de leur dossier administratif d'accessibilité. Son conseiller fait un état des lieux des points de conformité et de non conformité de l'établissement et rédige ensuite les préconisations en matière de travaux (rampe d'accès, éclairage, aménagements intérieurs, etc.), puis aide l'entreprise dans le montage du dossier d'autorisation de travaux. « Dans certains cas, une mise en accessibilité est impossible pour des raisons financières, techniques ou de préservation du patrimoine. L'entreprise peut alors se faire aider par la CMA Isère afin d'élaborer un dossier de demande de dérogation. Si la demande de dérogation est acceptée, l'entreprise est en conformité. »

CONNAÎTRE LA RÉGLEMENTATION

Depuis le 19 avril 2017, la loi impose également aux entreprises de mettre en place un registre d'accessibilité. Ce répertoire liste et décrit toutes les prestations offertes par l'entreprise en matière d'accessibilité en précisant si elles sont conformes, non encore conformes ou si elles font l'objet d'une dérogation. La date à laquelle les points non conformes le deviendront doit également figurer dans ce registre qui doit par ailleurs être affiché à l'accueil ou mis à disposition des clients.



CMA Isère
Tél. : 04 76 70 82 09
contact@cma-isere.fr

Quelques chiffres - En 2017 :



AIDE DE L'AGEFIPH

Elle a pour objectif d'encourager l'employeur privé à recruter une personne handicapée en contrat d'apprentissage. Tout employeur d'une personne handicapée peut en bénéficier dès lors que le contrat d'apprentissage est d'une durée minimale de 6 mois et de 24 heures par semaine. Le montant de cette aide, de 3 000 € au maximum, est proratisé en fonction de la durée du contrat.

“
Passez au numérique !
 Recevez votre magazine en PDF
 en vous abonnant sur cma-isere.fr”

Petits déjeuner "experts"

Tous les mois, des petits déjeuners vous sont proposés, de 7h30 à 9h, sur des thèmes d'actualités. Ils apportent des réponses concrètes à vos préoccupations.

Pour connaître le programme et les lieux où ils sont organisés, rendez-vous sur cma-isere.fr !

Aide au recrutement

Vous souhaitez bien choisir votre futur salarié et avez besoin d'aide ? Afin d'avoir plus de chance de trouver la perle rare et surtout de gagner un temps précieux, le centre d'aide au recrutement de la CMA Isère vous aide à :

- établir un profil de poste adapté à votre besoin,
- rédiger et diffuser votre offre d'emploi de manière anonyme,
- analyser les candidatures,
- réaliser des entretiens d'embauche afin de présélectionner les candidats que vous rencontrerez,
- rédiger le contrat de travail
- trouver les aides à l'embauche dont vous pouvez bénéficier.

Pour résumer, n'hésitez plus et faites appel au centre d'aide au recrutement !

Marchés publics et dématérialisation

Vous souhaitez répondre à des marchés publics ? On vous parle de dématérialisation des offres sans savoir comment ça marche ? Nous vous proposons un accompagnement d'une journée pour vous apprendre à :

- trouver les offres,
- déposer une offre dématérialisée,
- obtenir un certificat électronique.

Pour mettre toutes les chances de votre côté afin de remporter les marchés publics, contactez la CMA Isère !

Concours Stars & Métiers

Ce prix est destiné à promouvoir l'excellence et l'innovation dans l'artisanat à travers 4 catégories – Grand Prix Innovation, Grand Prix Responsable, Grand Prix Entrepreneur, Grand Prix Exportateur –. Il récompense la capacité de l'entreprise à s'adapter à un environnement en mutation permanente, à se projeter et à se développer de manière exemplaire. Pour participer, contactez-nous, on vous aide à monter votre dossier !

Taxe d'apprentissage : ciblez juste !

En choisissant d'affecter votre taxe d'apprentissage à l'un des établissements de la CMA Isère, vous agissez localement pour l'avenir des jeunes.

Rendez-vous, lors du versement de votre taxe, sur www.facilitaxe.com/cciaa

A la rubrique "Reversements possibles aux établissements", notez :

- EFMA à Bourgoin-Jallieu
- Centre d'Aide à la Décision de la CMA Isère à Grenoble et Vienne
- Académie de la Beauté et de la Coiffure à Bourgoin-Jallieu

Attention, votre versement doit être effectué avant le 1^{er} mars 2019.

Ensemble, préparons l'avenir !



Extension de la zone à circulation restreinte

À compter du printemps 2019, la Métro étendra la zone de circulation restreinte (ZCR) du centre-ville de Grenoble à 11 communes du territoire métropolitain. Afin de pouvoir continuer à circuler dans ces secteurs, vous pouvez profiter des aides de l'État et de la Métro pour acquérir un véhicule moins polluant.

À travers son plan de déplacements urbains (PDU) et son plan air énergie climat (PAEC), la métropole grenobloise cherche depuis de nombreuses années déjà à réduire la pollution liées aux déplacements. Faisant suite au projet d'instauration de zones d'actions prioritaires pour l'air (ZAPA), un dispositif de zone à circulation restreinte (ZCR) a été mis en place en avril 2017 dans le centre-ville élargi de Grenoble. Cette ZCR, encore appelée zone à faible émissions (ZFE), limite l'accès de ce secteur pour les véhicules utilitaires légers et les poids lourds "non classés" au regard des vignettes "Crit'air" (certificat qualité de l'air) et ce, du lundi au vendredi. Les critères de restriction seront durcis jusqu'en 2025 où seuls les véhicules munis des vignettes 1 et 2 seront admis à circuler dans cette zone.

EXTENSION DE LA ZCR

À compter d'avril 2019, la ZCR élargie couvrira 11 communes (Bresson, Échirolles, Eybens, La Tronche, Grenoble, Poisat, Le Pont-de-Claix, Saint-Egrève, Saint-Martin-d'Hères et Saint-Martin-le-Vinoux ainsi que la partie de Gières située sur le domaine universitaire). Les autoroutes, routes nationales et roades ne sont pas concernées par les limitations de la ZCR. L'objectif de la Métro est de réduire significativement

les émissions nocives et d'inciter les entreprises utilisant des véhicules de transport de marchandises – notamment les petits commerces et activités artisanales et de services – à opter pour des véhicules moins polluants. En effet, la somme de ces derniers représente près des deux tiers des émissions liées aux activités.

SOLUTIONS À ENVISAGER

Afin de participer à la qualité de l'air et pour ne pas compromettre leur libre circulation dans la ZCR définie par la Métropole, les entreprises doivent songer à changer leur véhicule diesel ou essence pour passer à des motorisations alternatives, électriques, hybrides ou gaz naturel (GNV), voire hydrogène.

ACTIONS EN FAVEUR DES ENTREPRISES ARTISANALES

Dans le cadre de l'élargissement de la ZCR, la concertation avec la métropole a abouti à un consensus sur des actions en faveur des entreprises.

- La Métro s'est en effet engagée à poursuivre le développement des infrastructures de recharge gaz naturel pour véhicule (GNV) et électrique, la CMA Isère souhaitant que l'accès des artisans soit facilité dans le cadre d'un maillage métropolitain complet, allant au-delà du périmètre de la ZCR.

- Le soutien au développement des centres de distribution urbain (CDU) dont l'objectif est de limiter les livraisons dans le centre-ville de Grenoble en captant les marchandises distribuées de façon isolée et en les redistribuant de manière optimisée vers les points de livraison à l'aide de véhicules adaptés au milieu urbain et plus respectueux de l'environnement. Le premier CDU mis en place au marché d'intérêt national (Min) en 2016 concerne les produits alimentaires. Le second, piloté par Urby, s'oriente vers la livraison de matériaux et l'enlèvement de marchandises à destination des artisans.

AIDES AU REMPLACEMENT DE VÉHICULE

Afin d'aider les entreprises, Grenoble-Alpes Métropole propose des aides financières pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire ou poids lourd à motorisation électrique, gaz naturel pour véhicules (GNV) ou hydrogène. Ces aides sont proposées aux micro-entreprises, TPE de moins de dix salariés et moyennes entreprises de moins de 250 salariés dont le siège est domicilié dans la métropole grenobloise. Elles absorbent tout ou partie du surcoût lié à l'achat d'un équipement moins polluant et peuvent se cumuler aux aides de l'État.

Un tiers du parc actuel de véhicules utilitaires devant être mis aux normes à partir de 2022, la CMA Isère a sollicité Grenoble-Alpes Métropole afin d'envisager dès maintenant le renouvellement de cette aide métropolitaine dont l'échéance est prévue pour 2020.

➕ Pour obtenir plus d'informations sur les aides nationales et locales, rendez-vous sur : asp-public.fr



L'innovation au cœur du projet d'établissement de l'EFMA

L'innovation est au cœur de la stratégie et du projet d'établissement de l'EFMA de Bourgoin-Jallieu. Indispensable pour rester connecté aux évolutions des métiers auxquels forme l'établissement, l'innovation touche autant aux outils technologiques et aux pratiques professionnelles qu'à la conception de dispositifs pédagogiques innovants.

«L'innovation est un axe fort du projet d'établissement de l'EFMA et du projet de mandature de la CMA Isère, notre organisme gestionnaire», souligne Catherine Monnier, directrice de l'EFMA. «Elle correspond aussi à une attente de la région qui nous encourage en ce sens. Les métiers traditionnels de l'artisanat connaissent pour certains de véritables mutations technologiques et pour d'autres des changements profonds au niveau des outils et méthodes utilisés. Aussi, afin d'appréhender les évolutions en cours, d'aider les formateurs à faire évoluer leurs pratiques pédagogiques et avec l'objectif de former des apprentis opérationnels face à ces évolutions, l'EFMA a recruté il y a un an une chargée de mission innovation pédagogique.» «Mon rôle est de faire découvrir aux professeurs, dans les enseignements généraux comme dans le domaine professionnel, de nouvelles méthodes et outils pédagogiques. Je donne également aux étudiants des

solutions pour apprendre autrement, acquérir leur propre savoir de manière plus autonome», précise Corinne Bart, chargée de mission innovation pédagogique.

PROPOSER DES DISPOSITIFS PÉDAGOGIQUES INNOVANTS

«En effet, la pédagogie de la formation en alternance basée sur l'activité n'a pas changé, mais les outils d'apprentissage ont évolué», reconnaît Christophe Fournier, responsable du pôle restauration. «Les nouvelles technologies ont induit des changements dans les façons d'enseigner et d'apprendre. Ainsi l'utilisation de l'informatique, du mobile ou de la vidéo s'est-elle amplifiée à l'EFMA.» «Nous utilisons encore des livres», constate également Pascal Jacquand, professeur de cuisine à l'EFMA, «mais sur chaque fiche technique un code QR permet aux apprentis de visualiser

une vidéo ou un tutoriel sur leur mobile. L'utilisation de ce média numérique est très adaptée à l'apprentissage, elle permet de partager ensuite collectivement pendant le cours.»

UNE FORMATION PARTICIPATIVE

Autre outil innovant plébiscité par les étudiants et de plus en plus apprécié des enseignants du secteur automobile, DayTripper permet aux apprentis de prendre des photos des expériences vécues en entreprise avant de les compiler dans des "stories" enrichies par les commentaires du maître d'apprentissage. «Ces stories sont commentées en cours lors d'un temps consacré au retour d'expérience entreprise et permettent aux apprentis d'échanger sur le travail réalisé en entreprise avec leur professeur, mais aussi avec les autres jeunes. C'est également l'occasion de s'exprimer à l'oral», commente Gérard Rabatel, responsable du pôle automobile de l'EFMA. «Cette technologie décloisonne l'enseignement en entreprise et celui prodigué à l'EFMA et apporte de l'interactivité. Elle permet également à l'entreprise d'être partie prenante de l'évaluation des jeunes semaine après semaine», ajoute Pascal Ulmann, professeur de maintenance automobile. Actuellement utilisé au sein du pôle automobile, cet outil a vocation à être généralisé aux autres formations dès l'année prochaine.

DAVANTAGE D'AUTONOMIE AUSSI

Les nouveaux outils pédagogiques permettent également aux apprentis du secteur automobile de travailler en autonomie sur différents sujets techniques. C'est le cas d'Electude, outil d'enseignement développé pour la génération numérique. «Cette application ludique et interactive est un complément à la formation des enseignants», précise Corinne Bart. «L'enseignant choisit un module et les jeunes en prennent connaissance chez eux. Le temps passé en cours est donc davantage consacré aux questions et



Techniques traditionnelles en pâtisserie



Nouveaux modes de cuisson en cuisine

aux précisions. On peut également se servir de cet outil après le cours pour tester leurs connaissances», remarque Pascal Ulmann. «Il va de soi que cette méthode responsabilise les jeunes et qu'elle est plus aisément applicable aux niveaux III ou IV. D'ailleurs, certains publics comme les personnes en reconversion sont très demandeurs de ces formations individualisées», ajoute Gérard Rabatel.

DES INVESTISSEMENTS À LA POINTE DE LA TECHNOLOGIE

Permettre aux apprentis d'être formés aux dernières innovations suppose également de la part de l'EFMA d'assurer des investissements réguliers. C'est notamment le cas dans le secteur de l'automobile où les nouvelles motorisations ont considérablement modifié les enseignements et nécessité des investissements. «En 2017, grâce à l'Association nationale pour la formation automobile, partenaire de l'EFMA, nous avons ainsi investi dans quatre véhicules hybrides et électriques et dans le matériel nécessaire à la réparation de ce type de véhicules.» En matière de climatisation ou dépollution, l'EFMA est également à la pointe de l'innovation. «Nous sommes le premier CFA en France à s'être équipé d'une machine de traitement de l'antipollution sur véhicules Diesel.» Les enseignants suivent eux-mêmes et régulièrement des formations afin d'acquérir les nouvelles compétences requises par les mutations technologiques. «En cuisine également, l'appareillage évolue, mais les techniques aussi», remarque Pascal Jacquand. «Les grands chefs ont tous adopté de nouveaux modes de cuisson, à basse température notamment ou sous vide. L'EFMA a donc investi dans de nouveaux fours et de nouvelles machines.»

L'INNOVATION À TOUS LES NIVEAUX

L'innovation est aussi en lien avec les nouveaux modes de consommation qui influent

nécessairement sur les pratiques professionnelles. «Les nutritionnistes interviennent dans le débat sur l'alimentation et les chefs cuisiniers s'approprient leurs recommandations. À l'EFMA, nous déclinons ces nouvelles tendances dans nos formations sans pour autant abandonner les techniques traditionnelles. Nos apprentis sont donc prêts à travailler quelles que soient les techniques utilisées par leur employeur», souligne Pascal Jacquand. Daniel Chapuzet, professeur de pâtisserie, constate lui aussi des innovations dans son métier. «Nous avons également adapté nos enseignements aux nouvelles tendances de consommation qui prônent l'utilisation plus modérée de sucre ou de gluten. Par ailleurs, l'utilisation de moules souples de type Flexipan a permis de renouveler la pâtisserie. Ces innovations technologiques nous permettent de jouer sur les textures et l'acidité des entremets, d'utiliser le froid et des formes très variées. C'est une révolution dans nos habitudes.»

FABLAB AVEC LES APPRENTIS PÂTISSIERS/CHOCOLATIERS

Illustration parfaite des applications possibles des innovations technologiques dans les pratiques professionnelles, le mercredi 19 septembre dernier, à l'initiative du FabLab de la Casemate de Grenoble, les apprentis pâtisseries/chocolatiers de l'EFMA se sont initiés à l'utilisation de l'imprimante 3D pour fabriquer des pièces en chocolat. L'expérience ouvre de nouvelles perspectives en terme de création. «Il n'y a pas de limite puisque l'imprimante permet de fabriquer des moules personnalisés qui sont ensuite utilisés dans les ateliers de chocolaterie», souligne Daniel Chapuzet. «C'est également pour diversifier nos pratiques et répondre à la demande des apprentis de niveau III qui souhaitent travailler davantage la création que l'EFMA vient de faire l'acquisition d'une thermoformeuse.»

L'employabilité des jeunes apprentis dépend de leur niveau de formation et de la qualité des connaissances qu'ils ont reçues. En adaptant ses enseignements aux innovations des métiers de l'artisanat, en investissant dans de nouveaux outils et en concevant des dispositifs pédagogiques innovants, l'EFMA répond au défi de l'insertion professionnelle et aux besoins des entreprises. En témoigne le taux d'employabilité de l'établissement, proche des 85% six mois après la fin du cursus.

UN PROJET PÉDAGOGIQUE EN LIEN AVEC UN PROJET INFORMATIQUE

Le saut dans le numérique des entreprises artisanales est l'axe fort du projet de mandature de la CMA Isère. En tant qu'outil de formation de la chambre, l'EFMA se devait d'accompagner ce passage au numérique dès la formation des apprentis, les futurs artisans. «Notre propre logiciel de gestion de l'établissement, Ypareo, est d'ailleurs à la pointe de l'innovation dans la gestion des centres de formation», explique Catherine Monnier. «Outre la gestion administrative globale, il offre de nouvelles applications personnalisables et la mise en ligne de ressources pédagogiques.» La prochaine étape permettra aux entreprises de se connecter à cet extranet afin de dématérialiser le livret d'apprentissage.



Machine de traitement de l'antipollution

SPÉCIAL GESTION DU PERSONNEL

Manager et motiver vos salariés, vos apprentis

Vous souhaitez obtenir des clés utiles pour gérer de manière optimale le capital humain de votre entreprise? Notre équipe est à votre écoute pour vous conseiller en fonction de vos besoins et vous guide dans le choix des formations. Pour vous, nos formations sont à la carte et à des tarifs attractifs!

Pâtisserie Jouvenal : Ils se sont formés avec nous

Brigitte, Anne-Laure et Franck Jouvenal, co-gérants de l'entreprise familiale de pâtisserie, confiserie, chocolaterie à la Côte Saint-André, ont misé sur la formation. Pari réussi pour cette entreprise familiale créée en 1912!

« Quand on dirige une entreprise, on a la tête dans la production et les chiffres. Souvent, la formation passe au second plan malheureusement. Pour enrichir nos connaissances, prendre du recul sur l'activité quotidienne et monter en compétences, nous avons suivi plusieurs formations organisées par la CMA Isère, dont une au sein de notre entreprise. Notre choix s'est porté sur ces formations : comment conduire l'entretien annuel de progrès, mettre en place le document unique et calculer le coût de revient et le prix de vente. Nous avons pu nous approprier des outils et des méthodes à appliquer ensuite rapidement en entreprise. C'est très constructif de formaliser des objectifs et de faire régulièrement le point sur ce qui va bien ou ce qu'il faut améliorer. Nous avons un cadre

administratif un peu empirique pour mener les entretiens professionnels par exemple. Après la formation, nous avons dissocié les entretiens professionnels et entretiens annuels de progrès en simplifiant notre trame d'entretien professionnel et en fixant des objectifs quantifiables et compréhensibles par tous. Aujourd'hui, il en ressort une meilleure organisation. Le plus des formations, selon nous, serait la qualité et la maîtrise des intervenants qui savent vraiment s'adapter aux artisans et ce, quelle que soit leur activité.

En 2013, nous avons déjà entrepris une formation avec un coach d'entreprise afin d'identifier les valeurs de notre maison et les orientations que nous souhaitons lui donner dans les années à venir. Nous sommes une entreprise familiale. Aussi, chaque salarié qui entre chez nous est considéré comme un membre à part entière. Nous sommes fiers d'avoir aujourd'hui une équipe stable qui se connaît bien et qui transmet notre savoir-faire et notre esprit aux plus jeunes en formant de nombreux apprentis. »



Formations 2019 à la Une

Gérer le personnel au quotidien

4 JOURS

Grenoble : 19, 26 mars, 2, 9 avril*

Connaître l'essentiel de la paie

4 JOURS

Grenoble : 21, 28 janvier, 4, 11 février*

Savoir dynamiser son équipe

4 JOURS

Grenoble : 19, 26 mars, 2, 9 avril*

Conduire l'entretien professionnel

3 JOURS

Grenoble : 14 janvier*

Réaliser et actualiser le document unique de votre entreprise

1 JOUR

Grenoble : 18, 25 janvier, 1^{er} février*
Vienne : 4, 11, 18 avril*
Villefontaine ou Bourgoin-Jallieu : 1, 8, 15 mars*

*Dates indicatives, possibilité de nouvelle session à la demande.

Retrouvez l'ensemble de nos formations sur cma-isere.fr/formations

Depuis plus de 60 ans, MAAF assure les **PROS!**

Multirisque professionnelle
RC Décennale (PROS du bâtiment)

Véhicules professionnels

MAAF disponible pour vous



au téléphone

3015 Service & appel gratuits
du lundi au vendredi de 8h30 à 20h
et le samedi de 8h30 à 17h.



Conditions des contrats et coordonnées des assureurs disponibles en agence MAAF

03/17 - MAAF Assurances SA RCS NIORT 542 073 580
Crédit photo : Fokai Studio - Création : @ZIMM&S

création développement transmission

PRÊT ARTISAN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES*

UN PRÊT À TAUX ZÉRO POUR FINANCER VOS PROJETS

PRÊT 0% DE 3 000 À 20 000 €

ENVELOPPE DE FINANCEMENT DE 10 M€**

0 FRAIS DE DOSSIER
0 GARANTIE PERSONNELLE

Parce qu'investir est la clé de compétitivité des entreprises, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes et les Chambres de Métiers et de l'Artisanat s'engagent!

Pour en bénéficier, contactez votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat

BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHÔNE ALPES
Chambre de Métiers et de l'Artisanat
La Région Auvergne-Rhône-Alpes

Banque Populaire Auvergne-Rhône-Alpes - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L512-2 et suivants du Code Monétaire et Financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit - Siren 605 520 071 RCS Lyon - Intermédiaire d'assurance N° ORIAS : 07 006 015- Siège social : 4, boulevard Eugène Deruelle - 69003 LYON - N° TVA intracommunautaire : FR 00605520071 www.bpauvergne-rhone-alpes.fr // Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes. Crédit photographique @Guillaume Atger. *Sous réserve d'acceptation par la Banque. Ce prêt représente 20% des financements bancaires octroyés et débloqués pour le projet. **Enveloppe de crédits mise à disposition des artisans de la Région Auvergne-Rhône-Alpes jusqu'en janvier 2021 (jusqu'à consommation globale de l'enveloppe). Voir conditions en agences. 12/18

Paroles d'adhérents Apti...

Mathieu : son métier, une passion

Le 4 octobre 2018, Mathieu Veillet a ouvert sa boulangerie, "Le P'tit Talemelier", à Eclouse-Badinières. Pour réussir son projet, il s'est appuyé sur l'implication d'Hélène, son épouse, et de sa famille, mais aussi sur l'écoute et les conseils d'Apti, qui l'a aidé à choisir une couverture sociale adaptée à ses besoins.

CRÉER DE BONS PRODUITS

Boulangier, c'est un métier à la fois dur et extraordinaire. D'abord, on est aux prises avec un être vivant, la pâte, qui évolue en fonction du temps qu'il fait, des saisons. A l'époque des moissons, par exemple, cette pâte travaille d'une manière particulière... En étant boulanger, on a aussi une sensation de liberté, car on peut créer, innover, choisir ce qu'on a envie de faire pour ceux qui ensuite, vont déguster nos produits.

PRIVILÉGER LA PROXIMITÉ

Dans notre boulangerie, on ne propose que du fait maison. Nos farines proviennent à 100 % d'Isère, on privilégie des produits locaux, issus de producteurs dont on connaît la qualité du travail, avec qui on a une relation

de confiance. De même, pour le pain, on a choisi une méthode de fermentation ancestrale, pour préserver les qualités gustatives et nutritionnelles.

ÊTRE BIEN PROTÉGÉ

Ouvrir un commerce, c'est une aventure, avec parfois des moments difficiles. Quand on a une famille avec deux jeunes enfants, on pense forcément à les protéger et ça passe par une bonne couverture sociale. J'ai eu la chance de rencontrer une conseillère Apti, qui m'a d'abord écouté, avant de me proposer une solution adaptée à mes besoins et à ceux de ma famille. Et ce qui m'a aussi beaucoup plu, c'est qu'Apti est une association iséroise, créée et pilotée par des artisans comme moi.



"J'ai envie de transmettre aux jeunes l'intérêt de devenir un artisan."

Pour leur couverture santé et prévoyance, Mathieu et Hélène ont choisi Apti.

Apti - Groupe Alptis / 21 rue du Mail 38500 Voiron / Tél : 04 76 05 65 74
apti@alptis.fr / www.apti-assurances.fr / [f Apti Groupe Alptis](https://www.facebook.com/AptiGroupeAlptis)

Entrepreneurs, démarrez **votre activité** dans les meilleures conditions au coeur du Nord-Isère



Pour toute information :
economie@capi38.fr
ou **04 74 27 69 13**

9 ateliers
1 000 m² de locaux



La pépinière

www.economie.capi-agglo.fr